



Conseil économique et social

Distr. générale
22 novembre 2019

Français seulement

Commission for Social Development

Fifty-eighth session

10-19 February 2020

**Follow-up to the World Summit for Social
Development and the twenty-fourth special
session of the General Assembly: priority Theme:
Affordable housing and social protection systems
for all to address homelessness**

Statement submitted by Oui Pour une Enfance Noble, non-governmental organization in consultative status with the Economic and Social Council*

The Secretary-General has received the following statement, which is being circulated in accordance with paragraphs 36 and 37 of Economic and Social Council resolution 1996/31.

* The present statement is issued without formal editing.



L'accès à un logement décent est un parcours de combattant au Mali, et ce souci touche la majorité des catégories socio-professionnelles de la population malienne.

Face à une démographie galopante et une urbanisation croissante des villes, nombreux sont les Maliens qui doivent vivre en location pour se loger.

Avec une demande de plus en plus forte en matière de logements, l'état a mis en œuvre une politique nationale de logements sociaux et économiques permettant aux populations d'accéder facilement au logement, surtout pour ceux dont les revenus sont très modestes et n'ayant pas la possibilité de s'octroyer une parcelle pour y construire une maison.

Que ce soit à Bamako ou à l'intérieur du pays, cette volonté de prise en charge intéresse la quasi-totalité des Maliens qui sont dans la précarité.

Cette initiative rentre dans le cadre de l'objectif 11 du développement durable portant sur les villes et communautés durables et vise à améliorer les conditions de vie des populations, de faciliter l'accès à un logement social décent et de permettre à la classe moyenne de se loger à moindre coût.

Le gouvernement du Mali accorde un grand intérêt au cadre de vie de sa population et cette initiative illustre parfaitement cette volonté de répondre aux besoins des Maliens en termes de confort et de commodités. En d'autres termes, le projet social du gouvernement favorise les conditions de vie décentes.

Il faut noter que la construction de ces logements constitue un moyen pratique pour lutter contre la pauvreté et répondre ainsi aux besoins en logements sociaux des Maliens qui est de plus en plus pressants.

Cependant pour accéder à ces logements sociaux, Il existe des critères d'attribution de ces logements sociaux et ces critères empêchent de nombreux maliens qui vivent dans la précarité à avoir accès à ces logements sociaux. En effet, un seuil salarial est fixé, ce qui laisse penser beaucoup de maliens que les prétendants seront choisis de manière arbitraire.

Ensuite, le demandeur doit verser à l'Office Malienne de l'habitat un apport personnel variant sensiblement selon le type de logement, ainsi qu'une caution de trois mois.

Aujourd'hui, le caractère social de ces logements est mis à cause parce qu'avant ces logements étaient faits pour les pauvres mais maintenant, il faut être parmi les plus nantis ou avoir un haut placé dans l'administration et l'attribution des 5 928 logements sociaux de la première tranche des 12 566 Unités en est la preuve parfaite.

Le constat est amer, dans ces derniers temps, certains bénéficiaires de ces logements sociaux ont commencé à modifier leurs maisons bien avant la remise officielle des clés, toute chose qui prouve à suffisance que ces logements sont attribués aux personnes aisées et non à ceux qui sont réellement dans le besoin.

Face à cette situation, certains demandeurs sont frustrés et remontés contre l'Office Malienne de l'Habitat, précisément la commission d'attribution pour la non-transparence des procédures et la mauvaise gestion dans l'attribution de ces logements sociaux.

Au regard de tout ce qui précède, une organisation de défense des droits au logement social au Mali a vu le jour. Elle a pour mission est de veiller au respect des

conditions d'attribution des logements sociaux ainsi qu'au suivi et au contrôle de la qualité des constructions des logements sociaux car la qualité de ces logements laisse à désirer. Cette organisation veille également à la promotion des droits à un logement décent et digne de ce nom pour les maliens à revenu faible et intermédiaire.

Les logements sociaux sont faits pour les nécessiteux afin de permettre à chaque famille d'avoir accès à un logement décent pour un développement inclusif dans un pays où plus de la moitié de la population vit sous le seuil de la pauvreté.

En somme, cette dynamique enclenchée par l'état pour lutter contre la pauvreté en facilitant l'accès des populations aux logements sociaux tout en réduisant le déficit des logements à caractère économique et commercial et au-delà de réduire les spéculations foncières et l'investissement immobilier au Mali est un moyen efficace pour lutter contre les inégalités sociales et pour sortir la précarité des populations qui y vivent. Toutefois les conditions d'attribution de ces logements sociaux doivent être améliorées pour que les populations qui sont dans le besoin soient les vrais bénéficiaires de ces logements sociaux pour le bonheur de tous.

« Open Mali, soyons le changement »
